

TOGO : DYSFONCTIONNEMENTS AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE : QUI REFUSE DE RENDRE DES COMPTES ?

Dr Yves Ekoué AMAÏZO
Directeur général, CVU-TOGO-DIASPORA
17 septembre 2018.
yeamaizo@cvu-togo-diaspora.org

1. Le 31 août 2018, le Journal L'Alternative dans son numéro 731 du 31 août 2018 rend public les résultats de ses propres investigations. Les deux journalistes utilisant de noms d'emprunts sont : Ferdinand Ayité et Pierre Claver Kuvo.
2. Le Dr Guy Alover, Chirurgien en France qui lors de ses vacances au Togo fut appelé à plusieurs reprises par le Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio de Lomé de soutenir les médecins locaux, l'a fait gratuitement. Il n'a touché ni d'honoraires, ni de frais de transport, ni même le remboursement des équipements mis à disposition gracieusement. Il a ainsi contribué à fournir du matériel médical gratuitement, ce qui permettait d'aider les patients au plan financier. Tous sont guéris et ne souffrent aucunement d'un équipement défectueux qui serait introduit dans leur corps (prothèse par exemple).
3. Il se trouve que tous les patients du Dr Guy Alover sont tous vivants et prêts à témoigner.
4. Pourtant dans plusieurs autres interviews accordés à des médias de la place par Ferdinand Ayité, le Directeur de publication du Journal L'Alternative, ce dernier qui a d'autres fonctions et titre par ailleurs, a affirmé de nombreuses inexactitudes tant sur le plan médical que sur les faits.
5. En effet, à ce jour, le contenu des affirmations faites par le Journal L'Alternative n'a pas pu être vérifié à ce jour malgré des dysfonctionnements graves et coûtant la vie à de nombreux togolais et Togolaises au niveau du CHU-SO.
6. Aussi, le Collectif pour la Vérité des Urnes - Diaspora Togo, sur la base des informations vérifiées reçues, tient à mettre à la disposition du public, des autorités publiques et judiciaires, les informations qui permettront de rétablir la vérité.
7. A partir de ses propres investigations tout en refusant de publier les droits de réponses du Dr Guy Alover, le Journal L'Alternative a cru bon de saisir les structures officielles suivantes :

- 7.1 Le Ministre de la Santé du Togo ;
- 7.2 Le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio ;
- 7.3 La Ligue des Consommateurs du Togo (LCT) ;
- 7.4 La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) ;
- 7.5 Le Conseil de l'Ordre des Médecins (Togo) ;
- 7.6 Le Conseil de l'Ordre des Médecins (France).

Toutes les lettres portant sur les lettres portant « Droit de réponses » du Dr Guy Alover sont mises en ligne et en annexe de ce communiqué.

8. Aussi, les droits de réponses du Dr Guy Alover, mis à notre disposition de notre Rédaction, seront systématiquement publiés afin d'informer le public et offrir une chance à la vérité de triompher. Le premier droit de réponse est disponible en ligne sur : <http://cvu-togo-diaspora.org/2018/09/09/droit-de-reponse-du-dr-guy-k-alovor-contre-le-journal-lalternative-togo-et-ses-journalistes-utilisant-des-pseudonymes/13462>
9. Une plainte pour diffamation, désinformation et volonté de nuire à l'image et à la réputation du Dr Guy Alover, membre de la Diaspora fera l'objet d'une procédure auprès d'un tribunal à compétence internationale et portera aussi sur les conséquences des dysfonctionnements budgétaires, le rôle de l'ordonnateur et du comptable du CHU-SO et les instructions reçues du Ministre de la Santé.
10. Toutefois, le CVU-TOGO-DIASPORA demande au Ministre togolais de la santé, au Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio de mettre à disposition, ce en toute transparence, le budget affecté à cet hôpital au cours des 5 dernières années et mettre en adéquation les affectations budgétaires et les équipements effectivement installés au CHU-SO. En effet, les dysfonctionnements graves qui ont des conséquences graves sur les malades trouvent leur origine dans la gouvernance de cet établissement public. Le fait que les autorités togolaises restent silencieuses sur les responsabilités des directeurs passés et présents du CHU-SO seront pris en compte dans l'enquête au plan international. La Diaspora togolaise pourra se constituer partie civile.
11. Aussi, les principales questions que le Peuple togolais doit se poser sont les suivantes :
 - 11.1 Qui refuse de rendre des comptes sur le fonctionnement effectif du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio ?
 - 11.2 Quel est le rôle des autorités togolaises dans l'absence de transparence sur les comptes publics ?

- 11.3 Pourquoi tous les dysfonctionnements passés et présents du CHU-SO doivent être concentrés sur la recherche d'un bouc émissaire qui n'en est pas un ?
 - 11.4 Pourquoi les enquêtes officielles qui impliquent des militaires-médecins comme des journalistes-militaires ne peuvent-ils pas être menées ?
 - 11.5 Qui a peur d'une enquête exhaustive et indépendante qui impliquerait des juges internationaux et un tribunal à compétence internationale ?
 - 11.6 Pourquoi la vérité doit passer par des journalistes incompetents au plan de la médecine et qui tendent de faire porter des dysfonctionnements graves du CHU-SO à quelques médecins au lieu de laisser une justice indépendante faire son travail ?
 - 11.7 A qui profite tout ceci et pour qui travaille ceux qui propagent de l'information non vérifiée ? En définitive, qui sont ceux qui refusent de rendre des comptes au Peuple togolais ?
12. Trouver un bouc-émissaire sans apporter la preuve des affirmations par deux individus qui n'ont aucune compétence en médecine rend le dossier bien léger au plan juridique. Lorsque le Directeur du CHU-SO décide, vraisemblablement sous pression, d'interdire le Dr Guy Alover d'offrir des services de chirurgie gratuite au CHU-SO alors que c'est le CHU-SO qui lui demande régulièrement, ce pendant ses vacances, d'opérer les malades, de former certains responsables médicaux aux nouvelles techniques, et d'enseigner la traumatologie à ses pairs relève de l'absurde. En effet, le Dr Guy Alover n'est pas un membre du personnel du CHU-SO et n'a pas demandé de l'être. C'est au contraire le CHU-SO qui lui a demandé de rendre un service et mettre son expertise gratuitement à disposition.
13. Mais le Togo est le Togo. YEA.

Le 17 septembre 2018.

Dr Yves Ekoué AMAÏZO

Coordonnateur général

Collectif pour la Vérité des Urnes.

Direction du Comité de rédaction sur l'Avenir du Togo au sein du réseau de coordination de la Diaspora togolaise indépendante.

CVU-TOGO-DIASPORA. Une association de fait financièrement indépendante et politiquement libre.

www.cvu-togo-diaspora.org

info@cvu-togo-diaspora.org

© CVU-TOGO-DIASPORA